

Lundi 15 mai 2017



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

**AFFAIRES COURANTES**

**DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

M. le *ministre* CULLEN

(N° 33) — *Loi sur l'indexation du salaire minimum (modification du Code des normes d'emploi)/The Minimum Wage Indexation Act (Employment Standards Code Amended)*

M. FLETCHER

(N° 202) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 203) — *Loi modifiant la Loi sur les circonscriptions électorales/The Electoral Divisions Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 204) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*

M. FLETCHER

(N° 205) — *Loi sur la désignation du cimetière Brookside/The Brookside Cemetery Recognition Act*

M. FLETCHER

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat (nomination de conseillers de la Reine)/The Legal Profession Amendment Act (Queen's Counsel Appointments)*

## RAPPORTS DE COMITÉS

## DÉPÔT DE RAPPORTS

## DÉCLARATIONS DE MINISTRE

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

## QUESTIONS ORALES

## PÉTITIONS

M. SWAN

M. MALOWAY

M<sup>me</sup> MARCELINO (Logan)

M. SELINGER

M. MARCELINO (Tyndall Park)

## GRIEFS

# ORDRE DU JOUR

## AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

### COMITÉ PLÉNIER

### COMITÉ DES SUBSIDES

(63 h 43 min)

(Assemblée — Santé, Aînés et Vie active)

(salle 255 — Éducation et Formation)

(salle 254 — Conseil exécutif)

---

### ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M<sup>me</sup> la *ministre* STEFANSON

(N<sup>o</sup> 17) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les tribunaux/The Court Security Amendment Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

(amendement [1] — M. SWAN)

---

### APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* FRIESEN

(N<sup>o</sup> 2) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières (exécution réciproque)/The Securities Amendment Act (Reciprocal Enforcement)* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 3) — *Loi du Manitoba sur les régimes de pension agréés collectifs/The Pooled Registered Pension Plans (Manitoba) Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M<sup>me</sup> la *ministre* STEFANSON

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale/The Provincial Court Amendment Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M<sup>me</sup> la *ministre* CLARKE

(N° 5) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg, la Loi sur l'aménagement du territoire et la Loi sur les biens réels (ententes de conformité en matière de normes de construction)/The City of Winnipeg Charter Amendment, Planning Amendment and Real Property Amendment Act (Conforming to Construction Standards Through Agreements)* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M. le *ministre* CULLEN

(N° 7) — *Loi sur la mise en œuvre de l'Accord commercial du nouveau partenariat de l'Ouest (modification de diverses dispositions législatives)/The New West Partnership Trade Agreement Implementation Act (Various Acts Amended)* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur les interventions médicales d'urgence et le transport pour personnes sur civière/The Emergency Medical Response and Stretcher Transportation Amendment Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M<sup>me</sup> la *ministre* STEFANSON

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Justice/The Department of Justice Amendment Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 28) — *Loi sur la viabilité des services publics/The Public Services Sustainability Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 29) — *Loi sur la restructuration des unités de négociation dans le secteur de la santé/The Health Sector Bargaining Unit Review Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M<sup>me</sup> la ministre STEFANSON

(N<sup>o</sup> 32) — *Loi corrective de 2017/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2017* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

---

## DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M<sup>me</sup> la ministre COX

(N<sup>o</sup> 23) — *Loi modifiant la Loi sur la pêche/The Fisheries Amendment Act* — **projet de loi choisi par l'opposition**

(M. SWAN)

---

## DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre FRIESEN

(N<sup>o</sup> 24) — *Loi de 2017 sur la réduction du fardeau administratif et l'efficacité du gouvernement/The Red Tape Reduction and Government Efficiency Act, 2017* — **projet de loi choisi par l'opposition**

M<sup>me</sup> la ministre STEFANSON

(N<sup>o</sup> 27) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act* — **projet de loi choisi par l'opposition**

(Recommandé par l'administrateur)

M<sup>me</sup> la ministre CLARKE

(N<sup>o</sup> 30) — *Loi sur la gestion locale des véhicules avec chauffeur/The Local Vehicles for Hire Act* — **projet de loi choisi par l'opposition**

M. le ministre WISHART

(N<sup>o</sup> 31) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment Act* — **projet de loi choisi par l'opposition**

---

## MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M. le ministre MICKLEFIELD

Que malgré le Règlement et les usages de l'Assemblée, le projet de loi 213 — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique (embauche préférentielle des réservistes ayant été en activité de service)/The Civil Service Amendment Act (Employment Preference for Reservists with Active Service)* — soit réinscrit pendant la deuxième session de la 41<sup>e</sup> législature à l'étape où il se trouvait au moment de la prorogation de la première session de cette même législature.

[M<sup>me</sup> MARCELINO (Logan) — illimité]

---

## PROPOSITIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* GOERTZEN — Financement souple, durable et à long terme en matière de soins de santé

Attendu :

que la santé est le poste budgétaire le plus important pour les provinces et les territoires, lesquels sont responsables de la prestation de services de santé de qualité pour les Canadiens;

que les provinces couvrent plus de 75 % des coûts liés aux soins de santé et que le gouvernement fédéral continue de réduire l'augmentation de son financement;

que l'approche unilatérale du gouvernement fédéral ainsi que son refus d'entreprendre une discussion sur l'importance d'un partenariat durable et à long terme visant le financement des soins de santé devraient préoccuper tous les Manitobains;

que le Manitoba fait face à une situation budgétaire difficile et que la décision prise par le gouvernement fédéral de réduire le financement des soins de santé de plus de un milliard de dollars au cours des dix prochaines années rendra encore plus difficile la fourniture des services aux Manitobains;

que le financement provenant du fédéral est essentiel pour que la province puisse faire face aux coûts grandissants associés aux besoins en matière de soins de santé de sa population croissante et vieillissante,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à réitérer la position exprimée par d'autres gouvernements représentant les intérêts de 90 % de la population du Canada, soit qu'avant de poursuivre les discussions sur le renouvellement de l'entente sur les transferts fédéraux en matière de santé, les premiers ministres provinciaux demandent à celui du gouvernement fédéral de les rencontrer au sujet de la nécessité de prévoir un financement du système des soins de santé qui soit souple, durable et à long terme et, si cette rencontre n'a pas lieu, que toute réduction proposée de ce financement soit reportée à l'exercice 2018-2019.

[M. MARCELINO (Tyndall Park) — 17 min]

---

## FEUILLETON DES AVIS

### AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

M. le *ministre* GOERTZEN

(N<sup>o</sup> 34) — *Loi sur l'aide médicale à mourir (protection des professionnels de la santé et autres)/The Medical Assistance in Dying (Protection for Health Professionals and Others) Act*

---

## AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

### PROPOSITION

M<sup>me</sup> LATHLIN — Reconnaissance des peuples autochtones à titre de nations fondatrices du Canada

15. Attendu :

que les peuples autochtones du Canada ont été les premiers peuples à gouverner ce territoire, qu'ils y ont habité pendant des milliers d'années avant la création de la Confédération et qu'ils étaient des nations indépendantes dotées de cultures, de langues, de lois et de traditions propres ainsi que d'une compréhension unique du territoire et de l'environnement;

que les peuples autochtones ont soutenu les colons, notamment en leur offrant des terres, des connaissances ainsi qu'une aide militaire, qu'ils ont été essentiels à l'essor de la traite des fourrures, laquelle a constitué le pilier de l'économie canadienne à ses débuts, et qu'ils ont négocié avec la Couronne des traités ayant donné lieu au transfert de terres qui ont produit d'immenses richesses et qui ont fait du Canada l'un des pays les plus riches au monde;

que la contribution des peuples britanniques et français a largement été acceptée et reconnue comme étant fondamentale dans l'existence du Canada et que celle des nations autochtones ne l'a pas été;

qu'au moment de la création de la Confédération en 1867, les langues des peuples britanniques et français ainsi que leurs droits civils, leurs coutumes, leurs traditions, leurs lois et leurs formes de gouvernance ont été protégés par la Constitution, alors que ce n'a pas été le cas pour les peuples autochtones;

que du fait, notamment, qu'ils n'ont pas été reconnus et qu'ils n'ont pu jouir librement de leurs terres, de leur culture et de leurs langues, les peuples autochtones ont subi des injustices historiques telles la colonisation et la dépossession de leurs terres, la perte de leurs langues, de leurs coutumes, de leurs cultures et de leurs droits civils ainsi que la perte de leur droit inhérent à l'autodétermination;

que le gouvernement fédéral a affirmé appuyer pleinement la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qu'il a annoncé son intention de mettre en œuvre chacun des 94 appels à l'action formulés dans le rapport de la Commission de vérité et réconciliation et que la protection de droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones constitue un principe fondamental de la Constitution du Canada et de la Charte canadienne des droits et libertés;

que la reconnaissance du rôle fondamental des nations et des peuples autochtones dans l'existence du Canada constitue un pas vers l'établissement de relations étroites de nation à nation et une étape importante vers la réconciliation;

que le Canada célébrera le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération en 2017 et que le rôle des peuples autochtones à titre de fondateurs du Canada aurait dû être reconnu il y a longtemps,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à reconnaître officiellement les nations et les peuples autochtones à titre de peuples fondateurs du Canada et à protéger et à promouvoir leurs langues, leurs cultures, leur histoire, leurs traditions et leurs lois comme il l'a fait pour les peuples fondateurs britanniques et français.

## **AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ**

Le Comité permanent de la justice se réunira le mardi 16 mai 2017, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

\* \* \*

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé se réunira le mardi 16 mai 2017, à 18 heures, dans la salle 254 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

---